

# COMMUNE DE VASSIEUX EN VERCORS

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 8

L'an deux mil vingt-cinq le vingt neuf septembre deux mil vingt cinq le Conseil Municipal de la commune de Vassieux en Vercors dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur Thomas OTTENHEIMER Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 8 Présents : 6      Votants : 6

Présents : - MAGNIN Rachel - Thomas OTTENHEIMER- Christophe TORREGROSSA - Dominique GUILLET- Denis PELLISSIER-Nicolas MORFIN

Excusé : Anthony AUDRAPT - Nelly GUILLET

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER-

### Délibération n°2025-08-06

<b>OBJET : Redevances pour accès pistes nordiques 2025-2026</b>
---

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'à l'approche de la saison hivernale, il convient aux communes de délibérer sur les tarifs des forfaits nordiques.

Monsieur le Maire propose d'entériner les nouveaux tarifs proposés par l'EPIC des Stations de la Drôme.

Suite à une discussion, les élus à la quasi-unanimité refusent de voter la mise en place de la redevance « PASS BALADE » pour les utilisateurs des pistes blanches, tels les randonneurs, raquetteurs

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la quasi-unanimité des présents :**

- **Accepte** la proposition des tarifications 2025/2026 à l'exception du pass ballade
- **Désigne EPIC Stations de la Drôme** pour la perception de la redevance et de la gestion de son produit
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette opération

Ainsi délibéré et signé au registre tous les membres présents,

Fait et délibéré en séance le 29 septembre 2025

<b>Résultat du vote</b>		Pour extrait certifié conforme,  A VASSIEUX-EN-VERCORS   <b>Le Maire</b> <b>Thomas OTTENHEIMER</b> <small>(Cachet de la Mairie)</small>
Pour	6	
Contre		
Abstention		

La présente délibération est exécutoire de plein droit conformément à la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes. A cet effet, Monsieur le Maire soussigné, certifie en avoir assuré la publicité et la transmission ce jour, pour visa, à Monsieur le Préfet.